

Schéma de principe

-  Requalification de la voirie, installation sécuritaire d'un circuit piéton et mise en place d'aménagements pour la réduction de vitesse (marquage des seuils de bourg, plateaux piétonniers ...)
-  Desserte principale des véhicules en impasse, à double sens, accompagnée d'une zone de retournement *Emplacement et tracé à titre indicatif.*
-  Accès principal des véhicules à double sens *Emplacement à titre indicatif.*
-  Desserte principale des véhicules à sens unique (*sens à déterminer*), *Emplacement et tracé à titre indicatif.*
-  Aménagement sécurisé en carrefour
-  Circulation douce *Emplacement et tracé à titre indicatif*
-  Haie à conserver
-  Haie bocagère à créer
-  Haie sur talus et fossé à conserver ou recréer
-  Espaces verts et petit parc paysager : zone récréative, aire de jeux, espace de rencontre et ouvrages de tamponnement des eaux pluviales
-  Maisons de bourg et/ou maisons mitoyennes : R+1 maximum
-  Lots libres
-  Aires de stationnements mutualisés paysagers *Emplacement et tracé à titre indicatif*

